

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RECIF

(REnovation des Immeubles de Copropriété en France)

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « RECIF » est porté par l'Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie, créée et soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans le cadre du Programme Certificats d'Économies d'Énergie, initié par Ile-de-France Energies. En tant que partenaire associé, Artée aide à déployer le programme auprès des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

L'AMI se compose des éléments suivants :

- le document de présentation
- le formulaire de candidature à compléter
- la charte d'engagement RECIF

Le dossier de candidature est à retourner via le formulaire en ligne

Avant le 30 septembre 2019

Pour tout renseignement merci de contacter Fabrice GUIGNARD
au 05 49 43 87 22 / 06 66 07 75 65 – f.guignard@artee.fr

Sommaire

| | | |
|------|---|---|
| I. | Préambule | 4 |
| II. | Présentation du programme RECIF | 5 |
| III. | Objectifs et attendus de l'Appel à Manifestation d'Intérêt | 6 |
| 1. | Objet de la coopération..... | 6 |
| | Artée..... | 6 |
| | Territoire (EPCI) | 6 |
| 2. | Les actions menées dans le cadre du programme | 7 |
| | Analyse de la situation du parc des copropriétés | 7 |
| | Lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation « clé en main »..... | 7 |
| | Organisation d'évènements copropriété | 7 |
| 3. | Comment s'engager dans le programme RECIF ? | 7 |
| IV. | Accès au programme complémentaire « Céc » | 8 |
| V. | Modalités de réponses des candidats | 8 |
| VI. | Calendrier du programme RECIF | 9 |

I. Préambule

L'urgence environnementale et sociale oblige à passer à l'action en matière de rénovation énergétique des copropriétés, encore plus que dans d'autres secteurs. Le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie avec 40% du total des consommations finales régionales. La part du résidentiel est de 70% soit 28% des consommations finales, et contribue avec le tertiaire à 18% des émissions de Gaz à Effet de Serre en Nouvelle-Aquitaine. La rénovation exige de penser et de mettre en œuvre des solutions techniques et financières adaptées pour répondre aux modes de prise de décision complexes caractéristiques des copropriétés

La France compte environ 3 millions de logements dans des copropriétés ayant besoin de travaux visant à diminuer la consommation d'énergie (étiquette énergie D à G), n'ayant pas de problèmes d'impayés notables et comptant plus de 50 lots. Il existe des offres de rénovation intégrées, qui peuvent répondre à une demande de rénovation très élevée, mais cette demande croît un rythme très modéré. Cela s'explique par le caractère non professionnel et multiple de la maîtrise d'ouvrage en copropriété, faisant obstacle à la mise en place de projets de rénovation. Des initiatives d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des copropriétés sont en place, mais sont souvent organisées à petite échelle.

Le programme « REnovation des Immeubles de Copropriété en France » (RECIF) vise à dynamiser la rénovation des copropriétés en France, en stimulant la demande des copropriétés et en les insérant dans une démarche standardisée de sensibilisation et d'accompagnement.

II. Présentation du programme RECIF

Le programme « REnovation des Immeubles de Copropriété en France » (RECIF) propose une action de stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété à un niveau interrégional. Les territoires concernés sont les régions Île-de-France, Hauts-de-France, **Nouvelle-Aquitaine** et Bordeaux Métropole. RECIF vise à organiser un repérage des copropriétés nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et à sensibiliser et former les syndics et des copropriétaires moteurs sur le sujet. Le programme est structuré en 5 actions comme suit :

Action 1 : Analyse du marché et création d'outils de sensibilisation. Pour cela, le « registre d'immatriculation des copropriétés » tenu par l'ANAH sera analysé à l'échelle régionale et locale. Sur cette base, des outils de sensibilisation à destination des élus des collectivités territoriales, des syndics et des copropriétaires seront créés. Ils montreront notamment les dynamiques locales de construction neuve et de rénovation, ainsi que des exemples de copropriétés rénovées.

Action 2 : Mobilisation des collectivités territoriales. Le programme vise à conclure des chartes d'engagement sur la rénovation énergétique avec les collectivités et l'Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergies (ARTÉÉ).

Action 3 : Sensibilisation des copropriétaires. Une action de sensibilisation touchant individuellement chaque copropriétaire du territoire sera mise en place, via l'envoi de courriers personnalisés sur la situation de leur immeuble, signés par les élus locaux. Cela sera suivi par l'organisation de soirées d'information et la proposition d'une formation en ligne gratuite (voir action 5).

Action 4 : Sensibilisation des gestionnaires de syndics. Une action de sensibilisation touchant chaque gestionnaire de syndic du territoire sera mise en place, via l'envoi de courriers ou email proposant un rendez-vous avec les acteurs du territoire. Les gestionnaires se verront proposer des formations en physique et en ligne, ainsi que l'accès à une « hotline » rénovation.

Action 5 : Conception et réalisation d'un MOOC « Réno Copro ». Cette formation en ligne gratuite à destination des copropriétaires moteurs (« leaders énergétiques ») et des professionnels de l'immobilier traitera de la rénovation énergétique des copropriétés sous ses différents angles : technique, financier, sociologique, communicationnel et marketing. 3 sessions de 5 semaines chacune sont prévues.

III. Objectifs et attendus de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de solliciter les collectivités situées en Nouvelle-Aquitaine pour qu'elles s'engagent à promouvoir la rénovation énergétique des copropriétés présentes sur leur territoire.

Nous entendons par « collectivité » un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou Territoire de Projet constitué de plusieurs collectivités.

1. Objet de la coopération

Artéé

L'Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergies s'engage à :

- ✓ Réaliser une analyse de l'état des copropriétés sur le territoire du partenaire
- ✓ Proposer un appui à l'organisation d'évènements « copropriétés »
- ✓ Organiser l'envoi massif de courriers aux copropriétaires et gestionnaires de syndics
- ✓ Concevoir et mettre en ligne une formation gratuite « Réno Copro »

Territoire (EPCI)

Le partenaire s'engage à :

- ✓ Promouvoir la rénovation énergétique des copropriétés
- ✓ Organiser des évènements « copropriétés » en collaboration avec les acteurs associés au partenaire : formations, soirées, visites, évènements liés au MOOC
- ✓ Participer à l'action de sensibilisation des copropriétaires et des gestionnaires de syndics, via la signature du courrier leur étant adressé
- ✓ Réaliser toute autre action de promotion de la rénovation énergétique (exemples : l'exonération de taxe foncière, subventions aux syndicats de copropriété, etc.)

2. Les actions menées dans le cadre du programme

Analyse de la situation du parc des copropriétés

Avec le programme RECIF, la collectivité a l'occasion de mieux connaître le parc privé des copropriétés et les opportunités de rénovation qu'il renferme.

Pour répondre à cette demande, **une analyse complète des copropriétés du territoire** (nombre, taille, année de construction, étiquette énergétique, syndics concernés, taux d'impayé, niveau de dégradation, etc.) sera réalisée par ARTÉÉ ; c'est un précieux outil d'aide à la décision pour guider les politiques en matière d'habitat et d'énergie, et agir en ciblant les copropriétés prioritaires.

Lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation « clé en main »

RECIF permet de **sensibiliser les copropriétaires et gestionnaires de syndics du territoire** en leur envoyant à chacun un courrier d'information personnalisé, signé par la collectivité, pour les informer des nombreux atouts de la rénovation énergétique. L'action est totalement prise en charge par le programme RECIF (identification des cibles, rédaction des courriers, frais d'envois, etc.).

Organisation d'évènements copropriété

Avec RECIF, la collectivité partenaire bénéficie d'une aide dans l'organisation d'évènements locaux autour de la rénovation énergétique des copropriétés :

- **Soirées d'information** sur la rénovation des copropriétés (action 3, cf. page 5)
- **Evènements** autour du MOOC « Réno Copro » (action 5, cf. page 5)
- **Formations** à destination des gestionnaires de syndics (action 4, cf. page 5)

3. Comment s'engager dans le programme RECIF ?

Vous souhaitez mobiliser votre territoire en faveur de la rénovation énergétique du parc privé. Vous pouvez vous engager dans le programme RECIF et bénéficier des actions proposées en signant une **charte d'engagement**.

Co-signée par votre EPCI et ARTÉÉ, la charte d'engagement RECIF est un document qui formalise votre engagement dans le programme et votre soutien à la promotion de la rénovation énergétique du parc privé des copropriétés sur votre territoire.

IV. Accès au programme complémentaire « Céc »

Un second programme CEE traitant la rénovation énergétique des copropriétés est en cours de développement sur le territoire national. Il s'agit du projet « Céc » (Coaching énergétique des Copropriétés) porté par la coopérative d'entrepreneurs OXALIS.

L'objet du programme « Céc » est d'apporter un suivi « coaching » aux syndicats et les syndicats de copropriétaires qui le souhaitent, dans leur projet de rénovation énergétique de leur copropriété.

L'articulation entre les programmes RECIF et « Céc » est en cours d'élaboration, les premiers axes de travail seront définis en septembre 2019.

Dans le cadre cette collaboration, les copropriétés et les syndicats présents sur votre territoire auront également accès à ce dispositif.

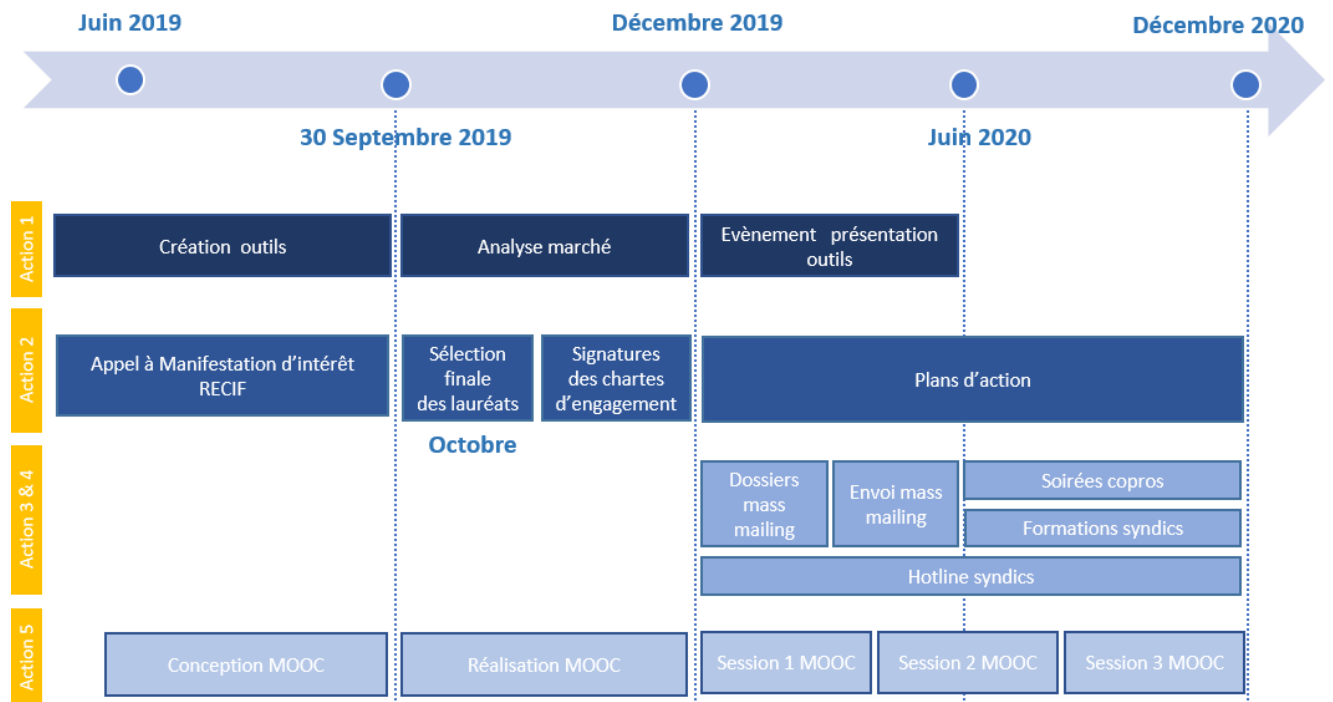
V. Modalités de réponses des candidats

Les candidatures à l'AMI sont à envoyer au plus tard le 30 septembre 2019, pour une première sélection des territoires lauréats, via le formulaire de réponse en ligne accessible depuis ce lien :

<https://forms.gle/mDigSY3pGaK3TYJA6>

Le programme RECIF prévoit un maximum de 12 territoires lauréats. A l'issue de l'AMI, les territoires seront contactés pour préciser la candidature avant la sélection finale prévue en octobre 2019. La signature de la charte d'engagement devra intervenir avant le 31/12/2019.

VI. Calendrier du programme RECIF



Partenaires institutionnels



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Charte d'engagement pour la rénovation énergétique des copropriétés en Nouvelle Aquitaine – Programme RECIF

Le programme RECIF

L'urgence environnementale et sociale oblige à passer à l'action en matière de rénovation énergétique des copropriétés, encore plus que dans d'autres secteurs. Le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie avec 40% du total des consommations finales régionales. La part du résidentiel est de 70% soit 28% des consommations finales, et contribue avec le tertiaire à 18% des émissions de Gaz à Effet de Serre en Nouvelle-Aquitaine. La rénovation exige de penser et de mettre en œuvre des solutions techniques et financières adaptées pour répondre aux modes de prise de décision complexes caractéristiques des copropriétés

La France compte environ 3 millions de logements dans des copropriétés ayant besoin de travaux visant à diminuer la consommation d'énergie (étiquette énergie D à G), n'ayant pas de problèmes d'impayés notables et comptant plus de 50 lots. Il existe des offres de rénovation intégrées, qui peuvent répondre à une demande de rénovation très élevée, mais cette demande croît un rythme très modéré. Cela s'explique par le caractère non professionnel et multiple de la maîtrise d'ouvrage en copropriété, faisant obstacle à la mise en place de projets de rénovation. Des initiatives d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des copropriétés sont en place, mais sont souvent organisées à petite échelle.

Le programme « REnovation des Immeubles de Copropriété en France » (RECIF) propose une action de stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété à un niveau interrégional. Les territoires concernés sont les régions Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole. RECIF vise à organiser un repérage des copropriétés nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et à sensibiliser et former les syndicis et les copropriétaires moteurs sur le sujet. Le programme est structuré en plusieurs actions comme suit :

- L'analyse de l'état des copropriétés par territoire par la réalisation de monographies
- La mobilisation des collectivités territoriales autour du sujet de la rénovation énergétique
- La sensibilisation des copropriétaires et des gestionnaires de syndicis, via l'envoi de courriers personnalisés et l'organisation d'évènements
- La conception et la réalisation d'une formation en ligne gratuite, le MOOC « Réno Copro »

La collectivité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objet de la coopération

Artée et le partenaire partagent l'ambition du programme RECIF de massifier la demande de rénovation énergétique des copropriétés sur le territoire
et s'engagent à travailler en collaboration pour l'atteinte des objectifs du programme.

Artée s'engage à :

- Réaliser une analyse de l'état des copropriétés sur le territoire du partenaire
- Proposer un appui à l'organisation d'évènements copropriété
- Organiser l'envoi massif de courriers aux copropriétaires et gestionnaires de syndics
- Concevoir et mettre en ligne une formation gratuite « Réno Copro »

Le partenaire s'engage à :

- Promouvoir la rénovation énergétique des copropriétés
- Organiser des évènements copropriétés en collaboration avec les acteurs associés au partenaire : formations, soirées, visites, évènements liés au MOOC
- Participer à l'action de sensibilisation des copropriétaires et des gestionnaires de syndics, via la signature du courrier leur étant adressé
- Réaliser toute autre action de promotion de la rénovation énergétique

Fait à

Le

En deux exemplaires originaux,

Pour Artée

Pour le partenaire